

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18089- 70ÈME ANNÉE

Le gouvernement propose l'arrêt des travaux du barrage de Sivens dans le Tarn

La NRL sera-t-elle remise en cause ?

La ministre de l'écologie, Ségolène Royal, s'est engagée le 27 février à indemniser le Département du Tarn si ce dernier abandonnait définitivement le projet initial de barrage de Sivens et renonçait à tout recours contre l'Etat.



Nouveau coup dur pour ceux qui croient encore à la com' de la Région Réunion. Le gouvernement propose de stopper les frais pour le barrage de Sivens, et a suspendu tous les travaux de l'aéroport de Notre-Dame des Landes. Que pèse encore la NRL ? Dans les deux cas, c'est l'argument écologique qui a été entendu. Rappelons que la France organise dans quelques mois la plus grande conférence environnementale jamais tenue sur son territoire, Paris Climat 2015.



À Notre-Dame des Landes, la mobilisation a amené le gouvernement à tout geler en attendant le résultat des recours. La route en mer est impopulaire, visée par de nombreux recours, à quand l'égalité?

Le gouvernement prêt à indemniser le Conseil général du Tarn s'il renonce au projet initial du barrage de Sivens : cette annonce donne espoir aux détracteurs de la Nouvelle Route du Littoral, qui espèrent qu'en dépit du lancement des travaux, ceux-ci s'arrêtent rapidement, afin d'éviter des conséquences financières et environnementales considérables.

L'Etat fait marche arrière

Dans une lettre datée du 27 février, obtenue par l'Agence France Presse, la ministre s'est adressée au président du conseil général du Tarn, Thierry Carcenac (PS), afin de lui demander de mettre fin à « la réalisation du projet initial » d'une retenue d'eau de 1,5 million de mètres cubes, à 50 kilomètres au nord de Toulouse. Ségolène Royal écrit que celui-ci « doit être définitivement abandonné ».

La ministre écrit : « Je me suis engagée à ce que l'Etat vous accompagne pour solder financièrement les opérations déjà mises en œuvre au titre du projet initial et qui ne pourront pas être redéployées pour réaliser le nouveau projet ». Ségolène Royal a assuré au président du département, qu'elle présentera une

indemnisation comme une « contrepartie » de l'abandon du projet et de tout recours contre l'Etat.

Pour parvenir à un accord, elle a demandé à ses services « d'élaborer un protocole transactionnel permettant d'indemniser le département pour les dépenses engagées dans le cadre de l'autorisation [du projet initial], en contrepartie de l'abandon définitif et irrévocable des travaux et de tout recours indemnitaire contre l'Etat, en cas de l'annulation de celle-ci [l'autorisation] ».

La ministre de l'écologie justifie que l'autorisation du projet initial est « soumise à un risque élevé d'annulation » par la justice administrative, et l'abandon des travaux déjà engagés « devrait, de plus, permettre d'éteindre la procédure précontentieuse européenne ». En effet, la Commission européenne et plusieurs associations de défense de la nature ont contesté ce projet depuis plusieurs années. Du côté européen, une procédure d'infraction avait été engagé contre la France pour non-respect de la directive sur l'eau.

Concernant le dossier de l'aéroport Notre-Dame des Landes, Ségolène Royal était restée floue sur la suite du projet, en septembre 2014. En effet, des doutes persistent sur la réalisation de l'aéroport, en raison des recours engagé contre celui-ci. La ministre du Développement avait

d'ailleurs expliqué aux médias, qu'elle ignorait s'il allait se faire car « les recours sont encore en instance devant les différents tribunaux ».

Le gouvernement soutient un projet dévastateur

Dans un tel contexte, elle a préféré attendre « l'issue de ces recours pour voir ce qu'il convient de faire ». Cette position aurait pu être vue concernant la Nouvelle Route du Littoral, qui compte près d'une dizaine de recours contre ce projet. En effet, depuis plusieurs années, plusieurs associations et élus ont dénoncé les conséquences financières et environnementales de cet projet de route de 11km, à 1,6 milliard d'euros initialement prévus. En dépit de la volonté de François Hollande d'être exemplaire en matière d'environnement, à quelques mois de la Conférence mondiale sur le Climat à Paris en décembre 2015, l'ensemble des représentants de l'Etat ont laissé les travaux démarquer, malgré les refus des plusieurs institutions dont le Conseil National de Protection de la Nature.

La NRL est reconnu pour être un projet pharaonique, avec des conséquences néfastes sur les animaux, dont l'habitat est directement menacé par les travaux et ont nécessité une dérogation, cédée par le gouvernement et son ministre des Outremer de l'époque, Victorin Lurel. D'ailleurs, connaissant les risques, mais ne voulant remettre en question le projet, bien que cela ait été fait pour l'aéroport de Notre Dame des Landes et le barrage Sivens à Toulouse, l'actuelle ministre des outremer avait assuré en avril 2014 : « Il ne s'agit plus d'un projet, c'est déjà un chantier, qui est largement engagé ».

Un argument donné dans l'hémicycle afin de justifier le lancement des travaux. La Région Réunion a d'ailleurs ajouté qu'elle « veut faire de cette réalisation un chantier exemplaire et voir la conduite des travaux devenir une occasion de grande fierté pour tous les Réunionnais », martèle le conseil régional. Une exemplarité qui pourrait être remise en question, notamment avec les visites des gendarmes à la Pyramide inversée. La brigade financière de la gendarmerie enquête sur l'attribution des marchés de la Nouvelle route du littoral.

Céline Tabou

Edito

20 jours fériés en Guadeloupe au lieu de 11 : pas besoin d'un amendement...

En France, l'amendement à la loi Macron déposé par la députée Ericka Bareigts a franchi un nouveau cran dans la polémique. Le président de la République s'en est mêlé. Il a déclaré publiquement que ce texte changeant la répartition des jours fériés n'a pas sa place dans la loi Macron. Les choses sont désormais très claires. Au Sénat, la majorité est UMP-UDI. Cette dernière va supprimer l'amendement. Lors du retour du texte à l'Assemblée nationale, les députés devront donc à nouveau voter un amendement pour remettre en place cette disposition. Mais s'ils font cela, alors ils défieront publiquement le président de la République. C'est une chose difficilement envisageable. Le dernier vote de confiance a montré que les députés ne veulent pas renverser le gouvernement sur une question de politique générale, alors pour une affaire de jours fériés...

À sa dernière conférence de presse, Paul Vergès avait expliqué qu'au lieu d'aller à Paris pour faire une loi afin de régler un problème, mieux aurait valu discuter de cette question à La Réunion et aboutir à un accord avant ensuite d'aller porter la question devant le Parlement. C'est exactement ce qu'on fait les Guadeloupéens pour avoir des jours fériés supplémentaires. Mieux même : ils n'ont pas eu besoin de changer la loi pour cela.

Sur le site web de l'Union générale des travailleurs guadeloupéens (UGTG), un syndicat de Guadeloupe, une page est consacrée à cette question. Dans un premier temps, elle énumère les dispositions légales :

«La liste des jours fériés légaux est fixée par l'article L. 3133-1 du Code du travail. On en compte actuellement onze :

Le 1er janvier,

Le lundi de Pâques,
Le 1er mai,
Le 8 mai,
L'Ascension,
Le lundi de Pentecôte,
Le 14 juillet,
L'Assomption (15 août),
La Toussaint (1er novembre),
Le 11 novembre,
Le 25 décembre.»

Puis l'UGTG ajoute qu'en Guadeloupe, d'autres jours fériés existent. En voici la liste :

Le lundi Gras (carnaval)
Le mardi Gras (carnaval)
Le mercredi des Cendres (carnaval)
Le jeudi de la Mi-Carême (fête religieuse)
Le vendredi Saint (fête religieuse)
Le samedi Gloria (fête religieuse)
Le 27 mai (abolition de l'esclavage)
Le 21 juillet (fête de Victor Schoelcher)
Le 2 novembre (fête religieuse)

Ces 9 jours spécifiques à la Guadeloupe s'ajoutent aux 11 jours légaux. Conclusion : les Guadeloupéens ont droit à 20 jours fériés sans que leurs députés n'aient eu besoin de faire changer la loi.

À La Réunion, aux 11 jours fixés dans le Code du travail s'ajoute le 20 décembre. Pour faire changer ce calendrier, une démarche a été lancée au niveau du Parlement. Elle a suscité une forte opposition en France. Et malheureusement, la contribution de La Réunion au débat politique a eu pour conséquence de raviver les communautarismes. L'expérience montre qu'il était possible d'éviter tout cela.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
70e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Invité par Réunion 1ère

Paul Vergès plaide en faveur de la responsabilité du peuple réunionnais

Ce jeudi 5 mars, à l'occasion de son 90e anniversaire, Paul Vergès était l'invité de l'émission matinale de Réunion 1ère Radio et Télévision, où il était interrogé par Cécile Thomas sur plusieurs de ses combats en tant que militant communiste réunionnais, avant de répondre à des questions d'auditeurs. Une occasion pour l'ancien résistant anti-nazi dès l'âge de 17 ans, co-fondateur du P.C.R. en 1959 et actuel sénateur de La Réunion de rappeler quelques idées fondamentales pour lesquelles il ne cesse de lutter au service de son peuple et de l'humanité.



Paul Vergès dans le studio de Réunion 1ère aux côtés de Jean-Laurent Faubourg pendant son kou d'kogn humoristique et de l'animateur matinal Jacky. (photo Lilian de Boisvilliers)

Pour résumer en quelques « de gauche ».

« Pour résumer en quelques mots cet entretien, nous citerons d'abord cet engagement de Paul à continuer son combat pour la liberté jusqu'à la fin de sa vie, à l'exemple de son père Raymond, décédé un an après la fin de son dernier mandat de député en 1956. À plusieurs reprises, il a également insisté sur une autre idée importante à ne pas négliger : la nécessité d'analyser attentivement les défis à relever par tous les peuples du monde, y compris les Réunionnais, et d'« utiliser les moyens institutionnels pour faire avancer les choses dans tous les domaines ».

Dans cet esprit, il a rappelé par exemple comment il a contribué à transformer la ville du Port depuis 1971 après son élection comme maire et puis les grands projets qu'il a réalisés et préparés en tant que président de la Région Réunion. Des projets très importants pour le peuple réunionnais mais malheureusement liquidés par des traîtres du PCR et d'autres élus conservateurs, soutenus par des politiciens dits

Une période décisive

Voilà pourquoi Paul Vergès a exprimé sa profonde inquiétude devant des élus et autres dirigeants politiques à La Réunion comme en France qui ne prennent pas en compte les graves problèmes actuels dans notre pays et sur la planète Terre : les inégalités, la croissance démographique, le réchauffement climatique, les menaces sur la biodiversité, etc. Ces détenteurs de pouvoirs ne prennent pas en compte le fait que nous vivons une période décisive dans l'histoire de l'humanité et de notre peuple, et que des changements radicaux doivent donc être mis en œuvre d'urgence par les décideurs. À ce sujet, il a évoqué à la fois les problèmes économiques, sociaux, environnementaux, culturels et politiques, auxquels les communistes réunionnais proposent des solutions concrètes depuis de nom-

breuses années mais qui ne sont pas prises en compte par les représentants des classes dominantes. C'est pourquoi la bataille continue plus que jamais pour créer les conditions de la responsabilité du peuple réunionnais dans la gestion des affaires de son pays, comme l'a rappelé Paul Vergès.

L'ère de la responsabilité

Une autre leçon – parmi bien d'autres – à retenir de cette émission, c'est que tous les auditeurs qui ont appelé Réunion 1ère pour poser des questions au sénateur communiste réunionnais ont exprimé d'une manière ou d'une autre leur soutien à son combat. Gilbert de Saint-Joseph, Bernard de Saint-Pierre, Fabrice et Christine ont successivement dénoncé notamment la politique des dirigeants de la Région en termes d'éducation (pas de lycée construite depuis 2010), d'énergie renouvelables, de tout-automobile avec la nouvelle route en mer et de carences pour faire de La Réunion une île cyclable.

Paul Vergès a approuvé leurs interrogations, rappelé les propositions du PCR sur ces divers sujets et souligné la gravité du projet de nouvelle route en mer qui va endetter les Réunionnais pendant 40 ans tout en empêchant la réalisation indispensable du tram-train entre Saint-Benoît et Saint-Joseph. L'émission s'est terminée avec cette note d'espoir de Paul Vergès : nous restons plus que jamais sur la route de l'autonomie de La Réunion, avec l'entrée du peuple réunionnais dans l'ère de la responsabilité.

Correspondant

25 propositions du PCR pour une nouvelle politique à La Réunion –8–

Propositions du PCR pour les prix et les revenus

Le Parti communiste réunionnais propose des mesures pour lutter contre la vie chère. Dans l'urgence, il revendique 6 % de hausse pour les bas revenus, conformément au différentiel de coût de la vie entre La Réunion et la France diffusé dans le dernier rapport de la Cour des comptes.

Coût de la vie

Agir sur les prix et contre les monopoles, mettre en place une structure d'autorité (au-delà d'un observatoire des prix) maîtrisant toutes les données de la formation des prix (d'un bout de la chaîne à l'autre) et pouvant dicter des règles opposables (à titre expérimental, article 72 de la Constitution – voir la nouvelle gouvernance), de nature à lutter contre les monopoles ou des situations dominantes.

Agir sur les prix c'est aussi obtenir des marchandises à un coût moindre. Des échanges commerciaux avec les pays voisins situés à seulement quelques centaines ou milliers de kilomètres au lieu de 10 000 par rapport à la France et à l'Union Européenne devrait le permettre (voir coopération régionale – proposition 22). En finir avec le Colbertisme (quasi obligation de ne commercer qu'avec la métropole).

Revenus

La politique des revenus découle largement de décisions relevant de la compétence de l'État. C'est en effet lui qui fixe les minima sociaux, le SMIC et les salaires dans la fon-

ction publique. C'est du fait de ses décisions que les revenus dans le secteur public bénéficient d'une majoration tenant compte du coût de la vie et que ce principe n'est pas appliqué pour le SMIC dans le secteur privé et pour les minima sociaux.

Face à cet « apartheid social » institutionnalisé, une harmonisation des revenus est essentielle pour la cohésion sociale.

S'agissant de la fonction publique, le rapport de la Cour des comptes publié le 11 février 2015 considère le système actuel comme « à bout de souffle » et préconise une « refonte » du dispositif. Prenant acte de cette perspective, nous tenons à rappeler que toute réforme ou évolution est inséparable du respect de certains principes :

- concertation réelle avec les acteurs concernés,
- évaluation objective du coût de la vie et action sur les prix (voir plus haut)
- neutralité budgétaire (toute économie réalisée devant être réinjectée dans le circuit local)
- respect des avantages acquis pour les agents en poste...

La solution de transformer les majorations de rémunération en salaire différé sous forme d'épargne placée dans un fond de développement (cf proposition n°23) respecte ces principes et mérite d'être étudiée.

Par ailleurs, une revalorisation des minima sociaux fixés par le gouvernement ainsi que des basses retraites est une exigence de justice sociale, le coût de la vie étant le même pour tous. La prise en compte du coût de la vie pour tous exige également une revalorisation des bas salaires.

La question des employés communaux

Nous réaffirmons la nécessité de mettre fin à la situation injuste dans laquelle se trouvent les employés communaux non titulaires depuis près d'un demi-siècle. La différence de traitement entre employés servant le service public communal, départemental, régional ou de l'Etat ne peut perdurer, en vertu du principe de l'égalité dans la fonction publique.

- Une réelle maîtrise des prix et s'approvisionner sur des marchés plus proches de La Réunion : en finir avec le Colbertisme.

- Après le rapport de la Cour des Comptes : +6% pour les bas revenus

Emmanuel Macron auditionné par le Sénat

Marché du travail : les sénateurs planchent sur la réforme

Le ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, a été auditionné mercredi 4 mars par les sénateurs sur son projet de loi sur la Croissance et Activité, dans lequel une réforme du marché du travail est prévue.

Au cours de son audition par le Sénat, Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, a fait part de son état d'esprit « d'ouverture et co-construction », afin de « continuer à enrichir un texte et lui permettre d'évoluer ». D'autant plus que pour ce dernier « le texte est meilleur qu'il ne l'était quand il est entré à l'Assemblée nationale parce qu'il a été enrichi par le dialogue, le débat et la mise en transparence ».

La réforme du marché du travail se structure autour de deux volets : d'une part la sécurisation de l'emploi des salariés et des chômeurs et d'autre part, la flexibilité du travail qui donne un pouvoir important aux patrons pour licencier.

En décembre 2014, les syndicats FO et CGT avaient dénoncé l'accord, qui prévoyait un certain nombre de mesures de souplesse pour les employeurs et faciliter l'adaptation de l'entreprise à la conjoncture et simplifiant les procédures de licenciements. En dépit de la contestation sur certains points, les syndicats signent l'accord, actuellement en débat au Sénat.

Sécurisation des salariés et chômeurs

Depuis octobre 2013, les syndicats et le patronat négocient sur la sécurisation de l'emploi ; afin d'apporter une plus grande flexibilité pour les

entreprises et plus de protection pour les salariés. Pour l'heure, le ministre a reconnu que les accords de maintien dans l'emploi rendus possibles par la loi de 2013 étaient insuffisants. Raison pour laquelle, ce dernier ne veut pas de « statu quo » et appelle au dialogue « si on veut réformer le pays ».

En 18 mois de négociations, seuls six accords dits « défensifs » des travailleurs ont été signés. « Ce n'est pas suffisant. Et les partenaires sociaux le reconnaissent », a précisé Emmanuel Macron, lors de son audition. Plusieurs points concernent la sécurisation de l'emploi parmi lesquels, la sur-cotisation chômage payée par le patronat sur les CDD, l'accès généralisé à une complémentaire santé collective financée pour moitié par l'employeur », les « droits rechargeables à l'assurance-chômage » pour que les chômeurs conservent une partie de leurs intérêts.

Plusieurs mesures sont en débat tels que le temps partiel avec un minimum de 24 heures par semaine, la « mobilité volontaire sécurisée » : avec accord de l'employeur, le « compte personnel de formation », utilisable par les chômeurs, ou encore la voix délibérative pour 1 à 2 salariés dans les organes de décision des grands groupes et l'accès des représentants de salariés à une « base de données unique » pour « anticiper » les évolutions au sein de l'entreprise.

Le second volet de cette réforme porte sur la flexibilité du travail

pour les entreprises, ainsi des accords « de maintien dans l'emploi » sont proposés avec contrepartie l'engagement de l'employeur de ne pas licencier. Par cette mesure, une entreprise en difficulté peut conclure un accord majoritaire pour « ajuster » le temps de travail et les rémunérations, sans passer par un plan social si elle licencie au moins 10 salariés refusant ces changements. Toutefois, au moment, où l'entreprise va mieux, elle devra « partager le bénéfice économique » de l'accord avec les salariés.

Flexibilité de l'emploi

Le projet de loi propose des plans sociaux facilités et « fixés » par accord majoritaire avec les syndicats, des restructurations facilitées, avec une mobilité interne obligée des salariés, et la possibilité de licencier un salarié pour « motif personnel » en cas de refus de mobilité.

Concernant, les licenciements individuels, le projet prévoit en cas d'accord en conciliation aux Prud'hommes, une « indemnité forfaitaire » à l'ancienneté. Une prescription des contestations de licenciement après 2 ans (3 ans pour les litiges sur les salaires) est évoquée, tout comme l'expérimentation du recours direct au CDI intermittent, alternant périodes travaillées ou non, pour les entreprises de moins de 50 salariés.

Enfin, la réforme permet à l'entreprise de « privilégier », dans « l'ordre des licenciements » économiques, la « compétence professionnelle », et le texte préconise « la recherche de repreneurs dès l'annonce du projet de fermeture » d'un site, sans obligation toutefois pour l'employeur.

Face aux tensions entourant certains points, Emmanuel Macron a admis que « cela prendra plus de temps (que les accords défensifs, NDLR) », car « nous n'avons pas la capacité d'aller en ce sens sans accord des partenaires sociaux ».

Céline Tabou

14 jours de grève à SORENE : victoire des travailleurs

L'Union régionale 974 annonce la fin de la grève à la SORENE. Au bout de 14 jours de lutte, les travailleurs ont obtenu satisfaction sur la plupart des revendications.

Les salariés ont obtenu : la régularisation rétroactive sur 3 ans de l'indemnité de congés payés selon la règle du 10ème; la régularisation rétroactive des coefficients sur 3 ans; la prime de vacance selon la convention collective avec effet rétroactif sur 3 ans; la reprise de la NAO le 7 avril 2015; l'arrêt des pressions; la mise à disposition d'un local pour les missions du délégué.

Le groupe Dubreuil jette l'éponge

Air Caraïbes et Corsair : pas de fusion

Le groupe Dubreuil, actionnaire principal d'Air Caraïbes, a décidé de mettre fin aux négociations avec TUI pour le rachat de la compagnie aérienne Corsair. Le week-end dernier, la grève à Corsair était suivie massivement tandis que le personnel d'Air Caraïbes ne masquait pas ses inquiétudes sur cette fusion.

Coup de tonnerre dans le ciel de La Réunion et des Antilles : Air Caraïbes ne fusionnera pas avec Corsair. Candidat au rachat de Corsair, filiale du groupe allemand TUI, le groupe Dubreuil a décidé de jeter l'éponge. Le groupe Dubreuil est le principal actionnaire d'Air Caraïbes.

Dans un communiqué diffusé aujourd'hui, 5 mars 2015, Air Caraïbes annonce que « malgré les efforts de ces dernières semaines, les parties ont conclu qu'elles ne seront pas en mesure de mener à son terme le projet de cession de la compagnie Corsair.

En conséquence, le Groupe Dubreuil et le Groupe TUI ont mis fin à leurs discussions relatives au projet de transaction ».

Les observateurs notent que la grève des travailleurs de Corsair a pesé dans la balance. Inquiets pour leur emploi, les salariés de la filiale de TUI ont massivement suivi l'appel. Pour assurer les vols, dont les liaisons vers La Réunion, les dirigeants de Corsair ont dû affréter des avions.

Un autre appel à la grève était lancé pour ce week-end par les salariés de Corsair. Il est levé.

Du côté du personnel d'Air Caraïbes, les inquiétudes étaient elles aussi importantes au sujet de cette fusion. La direction du groupe Dubreuil a dû se déplacer aux Antilles pour essayer de rassurer les salariés.

La fusion d'Air Caraïbes et de Corsair aurait été un groupe leader sur la desserte des Antilles, et aurait permis à Air Caraïbes de s'implanter dans l'océan Indien.

La nouvelle est d'autant plus explosive que le 19 février dernier, les deux compagnies avaient publié un communiqué commun annonçant la fusion :

« Depuis le Comité d'Entreprise de Corsair du 28 janvier 2015, au cours duquel il avait été annoncé que le groupe TUI confirmait être en discussion au sujet d'une offre potentielle d'achat de sa compagnie



L'un des deux Airbus A330 neuf mis en ligne par Corsair vu ici à Orly. (Photo F Vandentorren)

aérienne française, les négociations ont progressé.

Un Comité d'Entreprise extraordinaire est convoqué le 19 février 2015 pour ouvrir une information.

Ceci en vue de la consultation de ce même Comité sur le projet de rachat de la compagnie Corsair International par le Groupe DUBREUIL.

Le Groupe DUBREUIL viendra présenter son projet au Comité d'Entreprise extraordinaire de Corsair International du 19 février 2015.

Une conférence de presse se tiendra le vendredi 20 février à 9h30, en présence de Jean-Paul Dubreuil, Président du Conseil de Surveillance du Groupe DUBREUIL et d'Air Caraïbes, de Marc Rochet, Président du Directoire d'Air Caraïbes et de Pascal de Izaguirre, Président de TUI France et Président - Directeur Général de Corsair International»

L'aéroport de Plaisance à Maurice «meilleur aéroport d'Afrique»

Le Conseil International des Aéroports (CIA) a récemment récompensé trois projets aéroportuaires réalisés par Louis Berger en leur décernant un total de six prix « Airport Service Quality (ASQ) ». Selon un sondage réalisé par le CIA auprès des passagers, les aéroports internationaux Sir Seewoosagur Ramgoolam (Ile Maurice), Queen Alia (Jordanie) et Jomo Kenyatta (Kenya) se sont démarqués par la qualité de leurs infrastructures.

L'aéroport international Sir Seewoosagur Ramgoolam a été classé premier dans les catégories « meilleur aéroport » et « meilleurs progrès accomplis » pour la région Afrique, et deuxième dans la catégorie « 2 à 5 millions de passagers par an » dans le monde. Depuis 2009, Louis Berger en collaboration avec Ammann & Whitney, une filiale de Louis Berger, fournit une assistance technique pour la construction du nouveau terminal de l'aéroport inauguré en mai 2013.

Courrier de lecteur**Ne pas attendre la prochaine grève pour les quelques leçons à tirer et pour une nécessaire réforme de nos états d'esprit...**

En plus des « Une » respectives qui annoncent le même sujet, la presse de ce mercredi 4 mars, que ce soit le JIR avec l'éditorial de Yves Mont-Rouge ou Le Quotidien avec celui de Thierry Durigneux, montre combien le récent conflit de la SRPP, conflit n'a duré que six jours, aura pas mal secoué l'opinion réunionnaise.

Il est évident que nous sommes sans doute nombreux à partager l'essentiel de ce que les commentateurs de cette grève en ont dit. Et si Yves Mont-Rouge invite « ceux qui nous dirigent à ne pas seulement se contenter de la reprise du travail à la SRPP...et à surtout tirer les enseignements de ce conflit pour essayer de trouver une solution pérenne à une situation qui risque de se reproduire plus vite qu'on ne le pense », Thierry Durigneux souligne qu'il « faut considérer les responsabilités de chacun, à commencer par celle des dirigeants des compagnies pétrolières concernées. Alors que Shell avait fait un pas dès la fin de la semaine dernière, Total est resté sourd longtemps... Il aura fallu que le Préfet appelle les sièges des pétroliers pour que, enfin, les négociations commencent... ».

Je voudrais relever pour ma part que nous ne vivons aujourd'hui que les débuts d'une ère où, imposé par

ceux qui ont eu ou qui ont (et auront) la responsabilité des décisions qui orientent le devenir de notre île, le choix politique du « tout-automobile » montre ce à quoi nous devons nous attendre pour demain. Le carburant est un produit cher. Et, parce que les réserves mondiales s'épuisent, il deviendra rare et donc de plus en plus cher. En dépendre pour assurer les déplacements de toutes sortes du plus grand nombre des réunionnais est synonyme de gros problèmes que nous aurons encore à connaître. La reprise du projet de Tram-Train est nécessaire, avec s'il le faut quelques corrections quant au nombre d'arrêts à l'intérieur d'une même ville.

Il importe aussi, je le crois plus que jamais, que soit amplifiée une démarche pédagogique pour inciter les citoyens à utiliser le vélo, dans sa forme mécanique ou avec assistance électrique, pour des déplacements dans la ville ou sur des distances relativement courtes. Il y a des cités en Europe qui y ont admirablement réussi. Il n'y a pas de raison que nous ne réussissions pas nous aussi et que nous ne servions pas d'exemple pour les pays de notre zone de l'Océan Indien. Nos élus devraient y réfléchir et, lors de leurs déplacements, s'y pencher.

Enfin, pour rester dans les leçons à tirer du dernier conflit, comment ne

pas dénoncer l'attitude de ces sociétés qui montrent qu'avec la SRPP, elles ont pu et su faire fructifier leur capital de départ. N'ont-elles pas trouvé, quelques années après, un repreneur hautement coté ? Mais, Yves Mont-Rouge le relève : à l'heure des comptes, les employés, dont le travail a été constant tout au long de ce temps, « n'ont obtenu qu'une prime de 2 200 euros, l'équivalent d'un mois de salaire alors qu'ils en réclamaient l'équivalent de quatre ». Comment ne pas comprendre le sentiment de frustration des salariés de la SRPP ? Ne faut-il pas, dans notre petite île, appeler tout le monde à un devoir de nécessaire réforme de nos états d'esprit ?

Il y a quelques années, les élus de la Commission d'Appel d'Offres de la Région, toute appartenance politique confondue, avaient décidé qu'il convenait que la collectivité régionale n'hésite pas à retenir une petite entreprise du BTP pour tel ou tel chantier d'importance, dès lors que cette PME avait fait l'effort d'être la moins disante.

Dans notre paysage des Travaux Publics, il y a heureusement les filiales réunionnaises des grands groupes nationaux qui disposent de moyens techniques qui sécurisent mieux leurs propositions. Ce qui rend normal qu'elles soient retenues pour des ouvrages complexes. Toutes opinions confondues, la C.A.O. de la Région avait choisi de prendre le risque de donner leur chance à nos petites structures pour des travaux dont la technicité est moindre. Qui peut dire que tel ou tel carrefour sur la Route des Tamarins a été réalisé par une petite entreprise, sachant que les grands ouvrages d'art l'ont tous été par des grands du BTP ? Et je me réjouis de savoir que Dominique Fournel, aujourd'hui président de la CAO, continue à appliquer cette vision du rôle des élus, vision qui est née un jour d'une volonté de réformer les états d'esprits des uns et des autres.

Raymond Lauret

Billet philosophique

«Non à l'assimilation ! Viv nout nasyon !»

De plus en plus de Réunionnaises et Réunionnais de toutes les générations expriment leur attachement aux atouts de leur culture et de leur identité, comme cela s'est fait par exemple le 22 février dernier à Sainte-Suzanne lors du grand rassemblement du PCR en faveur de «l'union pour la justice sociale et le développement solidaire». Outre le monde politique, cela se fait aussi dans le monde culturel, éducatif, religieux, sportif etc..., où l'interculturalité réunionnaise affirme avec force sa volonté de faire respecter la liberté d'exprimer sa spécificité. Pour réfléchir à l'importance de ce processus en cours et à son renforcement, nous citerons trois exemples d'événements survenus ces derniers jours.

Le mardi 24 février à l'École Supérieure d'Art au Port, l'association Espace pour Promouvoir l'Interculturel (EPI) a organisé une table-ronde sur les leçons à tirer dans notre pays des attentats de janvier dernier en France. Comme l'a dit Florence Rivière, l'animatrice de cette rencontre, les intervenants et le public «ont apporté des éclairages précieux» sur les moyens de surmonter les multiples contradictions de notre société héritées de notre histoire, dominée par un système économique, social, culturel et politique colonial. Tour à tour, l'écrivain Daniel Lauret, le militant culturel Éric Alendroit, le président du Groupe de Dialogue Inter-religieux de La Réunion (GDIR), Idriss Issop-Banian, et le formateur Jean-Marie Catherine ont plaidé de diverses façons en faveur d'une cohésion sociale pour améliorer notre vivre ensemble. Et leurs réflexions pourraient se résumer dans cette formule : pou sanz nout viv ansanm, alon desid nou mèm ansanm kosa nou fé dan nout péi...

«Être avec»

En effet, le vivre-ensemble est à construire voire à reconstruire constamment car rien n'est jamais parfait — parfois même bien pire ! —, malgré les avancées réalisées par le peuple réunionnais grâce à sa résistance au système colonial depuis 352 ans. Ces combats pour la liberté et la justice ont été rappelés par l'historien Prosper Ève lors d'une conférence organisée le jeudi 26 février à l'Hôtel des Postes à Saint-Leu en partenariat avec le GDIR, représenté par beaucoup de ses responsables comme Idriss Issop-Banian, Daniel Miniépoullé, Houssen Amode, Swami Advayananda, Mgr Gilbert Aubry...



Giovanni Pranon et Corine Thémyr, responsables de l'association LLKR.

À cette occasion, l'évêque catholique du pays a notamment souligné que «nous faisons partie de la République française mais La Réunion n'est pas la France, elle a une identité particulière au sein de cette République» et il faut donc la faire respecter. Pour cela, comme a dit Prosper Ève en citant le poète réunionnais anti-esclavagiste Auguste Lacaussade, «ce qui est important c'est d'être avec l'autre, attentif à l'autre, à son bonheur; on est avec, pour voir ce qu'on fait ensemble pour les autres».

«In tramay domoun»

C'est dans cet esprit, que l'association LLKR (Lansègnman la Lang èk la Kiltir La Rényon a organisé une belle rencontre le samedi 28 février à la médiathèque Benoîte Boulard du Port pour voir ensemble com-

ment «faire évoluer le statut de la langue créole dans nos écoles». Le président de LLKR, Giovanni Pranon, et sa trésorière, Corine Thémyr, ont échangé des idées avec des représentants d'autres associations culturelles et éducatives afin de voir comment faire face aux carences du système éducatif et politique qui infériorise encore beaucoup nout lang et sous-estime ses atouts pour former notre jeunesse. C'est pourquoi ils ont préconisé «la fénésans in tramay domoun pour mèt anlèr nout lang partou». Plus que jamais il faut donc nou lé avek pou di «non à l'assimilation é viv nout nasyon !»

Roger Orlu

Otè

La pa pou kass dosik dsi zot tète !

Zot va dir amoin, mi rode tro lo bout. Mon momon té i di amoin souvan dé foi in n'afèr konmsa... L'èr-la figuir azot moin l'aprè rode in kalité dsik spésyal k'i bote amoin épi k'i fé pa tro lo tor mon santé. In foi, moin l'ashète dosik kann Maurice l'avé fine bate in karé dann la banlyé Pari. Sé dir azot ! Na dé zour, mi ashté in kilo d'sik dann in gayar karton avèk in pti rosète konfitir patate. Mi anparl pa zot !

Fyèr konm Rataban, mi ariv la kaz ; mi rouv pa tout suit, mé kant mi détak lo pti bèk vèrsèr, fourmi la fine install azot dodan. Arzout èk sa lo sik lé pal, vèy pa, é moin la tandi dir, oplis li lé fonsé, oplis nana nitriman dodan... Si zot i vé, oplis la mélasse lé malanjé é nana nitriman anndan. Alor mi di, mi sa anvoy banna in mèl avan d'larg in bandaj pars moin na l'inpréssyon la pran amoin pou sak mi pans moin lé pa : in roi d'kouyon si zot i vé !

Alors, mi anvoy mon mèl, mi poz mon késtyon, mèm dé troi késtyon, oki d'répons ; lo l'adrès la fine shanjé, i fo téléphone azot pou an avoir lo vré. Mi romète a domin biensir pars moin lé konmsa, mi mont konm lé dsi l'fé épizaprè mi rodésann. I paré sa i apèl la soup do lé !.. Domin ou va oir, é touléka si tout i défann bien zot krout konm bann fèzèr d'sik nou lé sovè. Antansion, la pa pou kass dé sik dsi zot tète, mé kant mèm ?

Justin

« Pèz dsi la tète, pou oir si la ké i bouj ! » – in kozman pou la rout

Sa in provèrb sa ? Sirman si na in moral dann l'istoir sinonsa si na in loson pou tienbo. Dabor kosa i vé dir ? I vé dir i anvoy aou in son, i gard out réaksyon épi i tir in koklizyon. Na dmoun lé konmsa, madam konm méyé : I diré zot nana in dik dir avèk in kantité roprosh pou domin épi tout sak nana pou roprosh aou an aryèr. Alors si la anvoy aou in son, suivan out réaksyon out kondanasyon I vien. Zordi li di sa, mé o toi, li la pa di sa toultan ! Zordi li di sa, mé akoz li di sa ? Pèz out lang, fé tourn ali sète foi dann out boush, malgé sa kan ou va molir out poi sar o fé. La fine ariv azot z'afèr konmsa ? Non ! Kalkil bien ! Fé travay zot koko, fé bouy zot matyèr griz, zot va oir si rant rant ni tonm pa tazantan dakor rantre nou.